

**Remise des insignes d'Officier
dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur
à M. Franco Bassanini, ancien ministre de la Fonction publique
(Palais Farnèse, 4 juin 2002)**

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président de la Chambre des Députés,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

L'Italie et la France qu'unissent toutes les fibres de leur longue histoire, ont de multiples occasions de s'exprimer leur estime et leur sympathie mutuelles. Les cérémonies comme celle qui nous réunit ce soir constituent un moment privilégié, permettant à l'Ambassadeur de France d'accueillir en un lieu qui symbolise notre histoire commune, une personnalité dont l'action a contribué de manière éminente au renforcement des liens entre nos deux pays, pour lui remettre les insignes du premier ordre national de la République française.

Je suis également heureux que cette cérémonie permette de réunir les nombreux amis et personnalités que vous avez souhaité inviter, et de saluer aujourd'hui les représentants des milieux politiques et juridiques, vos anciens collègues au gouvernement, ceux qui siègent avec vous sur les bancs du Parlement, ainsi que tous ceux qui ont travaillé à vos côtés dans les diverses fonctions que vous avez occupées, notamment au Ministère de la Fonction publique. En raison de la variété de vos activités, l'assistance qui vous entoure représente la diversité des corps constitués et des forces vives de ce pays, et je suis particulièrement honoré de leur présence ici ce soir.

Il est d'usage qu'une telle cérémonie débute par le rappel de l'itinéraire et des mérites de celui qui va recevoir la distinction que la

France lui décerne. Il est difficile d'évoquer en quelques minutes les étapes de votre carrière professionnelle et politique. Je vous demande donc, Monsieur le Ministre, de me pardonner de n'évoquer que quelques points saillants de votre parcours, et notamment bien sûr ceux qui motivent la décision du Président de la République française de vous décerner cette haute distinction.

Vous êtes universitaire, professeur de droit constitutionnel auprès de l'Université "La Sapienza" de Rome, après avoir enseigné dans les Universités de Trente, de Sassari, de Florence et de Milan. Vous avez à ce titre publié de très nombreux articles et livres de droit public et de droit constitutionnel (aux alentours de 200 je crois...), qui ont fait de vous, bien avant que vous entamiez une carrière politique, un expert reconnu dans ces disciplines au niveau international. J'ajouterai que parmi ces travaux figure en bonne place votre récente contribution, en français, à l'ouvrage collectif intitulé *Notre Etat, le livre vérité de la fonction publique*, publié l'année dernière à Paris et qui fait date parmi toutes les réflexions consacrées au cours de ces dernières années à la réforme des administrations publiques européennes.

Votre spécialisation juridique, Monsieur le Ministre, devait orienter votre carrière politique. Cette continuité montre la véritable passion qui est la vôtre pour tout ce qui concerne l'organisation des pouvoirs publics, l'amélioration du fonctionnement de l'Etat et des rapports entre citoyens et administration. Vous êtes – et je crois que c'est ce qui vous définit le mieux – l'homme d'un engagement, et c'est cet engagement qui constitue le fil directeur de votre parcours, que ce soit dans l'administration, au Parlement, ou enfin au Gouvernement.

Consultant auprès du bureau législatif du ministère du Travail, puis directeur de cabinet du ministre des Affaires régionales au début des années 70, rapporteur de la commission ministérielle sur le transfert de compétences aux régions et aux collectivités locales de 1975 à 1977, membre du Conseil supérieur de l'Administration publique de 1975 à 1981, et enfin président de la Commission gouvernementale sur la réforme des relations Etat-Régions de 1980 à 1983, vous avez mis pendant plus de dix ans votre expertise de constitutionnaliste au service de l'Etat, avant

d'entamer vous-même une carrière politique active : votre vie publique apparaît donc comme le prolongement naturel de vos engagements personnels et professionnels.

Même si votre formation fait de vous un intellectuel, vous êtes aussi un homme politique de terrain et de contact. Sans remonter à la période durant laquelle vous présidiez, il y a de cela 40 ans, la Fédération universitaire catholique italienne, il faut dater cet engagement de 1977 (vous avez alors 37 ans), lorsque vous entrez au Parti socialiste italien, dont vous dirigez le bureau législatif tout en siégeant dans son Comité central.

C'est sur les listes de ce parti que vous faites en 1979 votre entrée au Parlement italien comme député du Latium. Vous siégez constamment à Montecitorio, puis au Palazzo Madama à partir de 1996, tout en occupant de 1990 à 1993, puis de 1997 à 1999, un siège au Conseil municipal de Milan, votre ville natale, où vous présidez la Commission chargée de rédiger le statut de la commune.

Mais vous aviez entre-temps quitté le Parti socialiste pour avoir co-signé un document, qui reste le meilleur témoignage des valeurs éthiques auxquelles vous vous référez. Vous fondez alors, avec quelques autres, qui constituent en quelque sorte les précurseurs des transformations politiques que la gauche italienne devait connaître un peu plus tard, la "Ligue des socialistes". Vous passez à Montecitorio dans le groupe parlementaire de la gauche indépendante, que vous présidez jusqu'en 1991, année de votre adhésion au Parti des Démocrates de gauche, dont vous devenez le responsable pour les réformes institutionnelles.

C'est votre expertise dans ce domaine, ainsi bien sûr que votre fidélité à vos engagements politiques, qui vous valent d'être appelé au gouvernement au moment de la victoire de l'Olivier en 1996, où M. Prodi vous confie le ministère de la Fonction publique et des affaires régionales. Vous siégez constamment au gouvernement jusqu'en 2001, attachant votre nom, dans les trois fonctions que vous occupez successivement, aux grandes lois qui constituent la "réforme Bassanini" et portent sur la réorganisation de l'ensemble des pouvoirs publics, c'est-à-dire le renforcement des autonomies locales, la modernisation des administrations

centrales et des organismes publics, et enfin la simplification des procédures administratives.

Pour ce grand œuvre de réformer l'Etat, je ne suis pas sûr que vous ayiez trouvé dans le pape Farnèse Paul III un inspirateur de choix, si l'on en croit l'Ambassadeur de Venise Dandolo : "Mener une négociation avec le pape Paul a toujours été estimé par chacun comme étant quelque chose d'ardu, du fait qu'il était très lent d'élocution et qu'il n'entendait proférer un seul mot qui ne fût élégant et exquis, aussi bien dans la langue vulgaire que dans les langues latine et grecque, faisant profession de toutes trois. Et du fait de son grand âge, il parlait fort bas, était bien long à s'exprimer, et répugnait à opposer un refus à celui qui le sollicitait, mais également en chaque affaire celui qui négociait avec sa Sainteté ne pouvait avoir la certitude d'obtenir d'Elle le oui plutôt que le non, car sa Sainteté désirait toujours détenir l'avantage de concéder ou de refuser à sa guise, de sorte qu'elle se décidait toujours fort lentement lorsqu'elle devait refuser..."

Les temps ont bien changé, les modes de gouverner également...

Je n'entrerai pas ce soir, Monsieur le Ministre, dans le détail de cette réforme qui constitue le " grand œuvre " d'un homme qui a consacré toute sa carrière universitaire et politique aux façons d'optimiser les relations entre les différents organes de l'administration et surtout entre les citoyens et l'Etat. Ces réformes qui portent votre nom ont recueilli l'adhésion d'une majorité qui allait bien au-delà des rangs du centre-gauche, elles ne sont pas, dans leurs grandes lignes, remises en cause par le gouvernement actuel, elles sont analysées avec intérêt dans d'autres pays européens et notamment en France, et ceci m'autorise à souligner toute l'importance de l'action que vous avez menée à la tête du Ministère de la Fonction publique.

On a souvent parlé, pour évoquer les lois Bassanini, de véritable " révolution italienne ". Pour avoir moi-même vécu en Italie il y a trente ans de cela, ce terme ne me paraît pas exagéré, quand on songe au chemin que vous avez fait parcourir aux administrations de ce pays : réforme des statuts des personnels et introduction de la notion de contrat de travail dans le secteur public ; simplification des procédures ; auto-certification ; guichet unique ; " e-gouvernement ", refonte complète des administrations

centrales et diminution de leur nombre... Autant d'aspects des lois Bassanini qui ont contribué à accroître la souplesse et la productivité des services publics, à réduire leur coût, et surtout à améliorer considérablement la qualité des relations entre le citoyen et l'Etat. Et c'était bien là le but premier que vous poursuiviez.

Ces préoccupations ont été et demeurent les vôtres pour l'Italie. Elles sont aussi les nôtres en France. L'efficacité des services publics, l'amélioration des relations entre le citoyen et l'Etat, ces questions se posent évidemment à l'ensemble de l'Europe. Y répondre constitue dans tous les pays de l'Union un véritable défi, et nous savons que cette réponse est l'une des clés de la citoyenneté européenne que nous appelons de nos vœux.

Comment en effet commencer à bâtir cette citoyenneté si les habitants de l'Union n'entretiennent pas avec les pouvoirs publics - et d'abord avec ceux de l'Etat dans lequel ils vivent - les relations auxquels ils ont droit, et qui doivent être des relations de proximité et de confiance : confiance dans l'efficacité de l'administration, confiance dans l'attention qu'elle prête aux préoccupations des citoyens, confiance dans la volonté des pouvoirs publics, à tous les niveaux, d'apporter une réponse à ces préoccupations. Modernité, efficacité, proximité, esprit de service doivent se conjuguer dans une réponse à l'un des enjeux majeurs de la construction européenne : obtenir l'adhésion des peuples. Pour arriver à cela, il faut être animé de passion, passion de servir l'Etat et les citoyens, passion de construire l'Europe. "Il n'y a rien de si puissant, disait Montesquieu, qu'une République où l'on observe les lois, non par crainte, non par raison, mais par passion, comme furent Rome et Lacédémone". Bâtir un état de droit commun à l'Europe, le faire avec passion, telle est l'ambition qu'Italiens et Français, héritiers de Rome, nous devons nous assigner. Vous aurez été dans cette vie un grand précurseur.

Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. Un autre de vos mérites (c'est évidemment le premier motif de la gratitude que la France éprouve envers vous) a été d'établir avec vos homologues européens, et notamment avec le Ministre français de la Fonction publique, des liens nombreux et fructueux, que ce soit à l'occasion des visites que vous avez

effectuées à Paris, de la disponibilité qui a toujours été la vôtre à accueillir votre collègue français, et d'une façon plus générale en manifestant votre souci constant de mettre votre expertise au service de la coopération franco-italienne en matière de réformes administratives et institutionnelles.

C'est aussi à cette coopération étroite que l'on doit l'institution de réunions régulières entre Ministres chargés des réformes administratives.

Cette longue action de formateur et d'acteur qui vous a toujours vu attentif à resserrer les liens de coopération avec la France, vous allez la poursuivre au cours des prochaines années, puisque vous siégez désormais au Conseil de l'Ecole Nationale d'Administration, dont vous êtes l'un des deux seuls membres étrangers. C'est dire la haute estime dans laquelle vous tiennent les autorités françaises.

Votre passage au Ministère de la Fonction publique aura constitué un moment privilégié de la coopération franco-italienne. Vous avez été pendant 5 ans, je puis en témoigner, l'un de ceux qui ont le plus contribué à la vitalité des relations entre nos deux pays.

La France était heureuse de vous compter parmi ses amis. Elle est fière aujourd'hui de vous compter parmi les personnalités étrangères membres de l'Ordre le plus élevé de la République. Elle est honorée d'accueillir au sein de cet Ordre un homme dont toute les préoccupations et toute l'action montrent qu'il a constamment voulu remonter à la signification première des mots de "citoyenneté" et de "République". C'est Voltaire qui disait : "Pour être un bon ministre, il faut avoir pour passion dominante l'avenir du bien public". C'est cette passion dominante mise au service de votre pays, de l'Europe et de la coopération italo-française que nous reconnaissons et honorons aujourd'hui.

Franco Bassanini, au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Officier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.